

## CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES & SPORTIVES

SESSION 2022

### RAPPORT DU JURY

Le concours de CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES & SPORTIVES est programmé tous les 3 ans dans le cadre du calendrier national, 3 organisateurs pour cette session 2022.

La session 2022 a été ouverte, pour le Grand Ouest, par l'arrêté 2021/071 du Président du Centre de Gestion du Calvados en date du 5 mai 2021 pour le nombre de postes suivant :

Concours Interne : 4 postes  
Concours Externe : 8 postes

La préinscription en ligne a été ouverte sur le site Internet du Centre de Gestion du Calvados [www.cdq14.fr](http://www.cdq14.fr) du **25 mai au 30 juin 2021 inclus** et une clôture **le 9 Juillet 2021**.

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées le 18 janvier 2021 au Centre de Congrès de Caen.

Les candidats admissibles ont ensuite été convoqués pour les épreuves sportives le **28 mars** à la halle d'Ornano de Mondeville pour la course et à la piscine Montmorency à Hérouville Saint Clair pour le 50 mètres de natation et les **4 et 5 Avril** dans les locaux du CDG 14 pour l'épreuve orale d'entretien.

A noter que les épreuves facultatives de langue ont été supprimées en raison du contexte sanitaire.

#### Le jury :

Composé de 6 membres répartis dans trois collèges égaux (élus locaux, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées) dont un Représentant de la CAP correspondant au grade et un représentant du CNFPT.

<b>M. Nicolas PUBREUIL</b>	Maire-adjoint de HONFLEUR (Président du Jury)
<b>M. Fatima FOURÉ</b>	Maire Adjoint de Authie (suppléante du Président)
<b>M. Arnaud LASTEL</b>	Personnalité Qualifiée - Directeur du Service du Sport et de la Vie Sportive - MONT-SAINT-AIGNAN
<b>Mme Audrey DENIS</b>	Personnalité qualifiée représentant le CNFPT – Cheffe d'établissement de la piscine de Montmorency
<b>M. Pierre-Yves MOUY</b>	Fonctionnaire – Conseiller principal – Chef de service des sports au CD22
<b>Mme Sandrine LELANDAIS</b>	Membre de la CAP de la catégorie A

S'est réuni le 7 mars 2022 pour fixer les seuils d'admissibilité et le 5 avril 2022 fixer les seuils d'admission.

## Les conditions d'admission à concourir

Les modalités d'organisation du concours sont fixées par le décret 93-555 du 26 mars 1993, modifié, la répartition des postes ouverts par le décret 92-364 du 1 avril 1992 portant statut particulier.

1. **Concours externe** sur titre avec épreuves ouvert, pour les 2/3 au moins des postes à pourvoir, aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes :

- les mères et les pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des sports.

2. **Concours interne** ouvert, pour le tiers aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.

## Élaboration des sujets :

Pour les 6 organisateurs de ce concours, les sujets ont été conçus dans le cadre de la cellule pédagogique nationale créée au sein de l'Association Nationale des Directeurs des Centres de gestion (ANDCDG).

## Les principales données statistiques :

### Session 2018

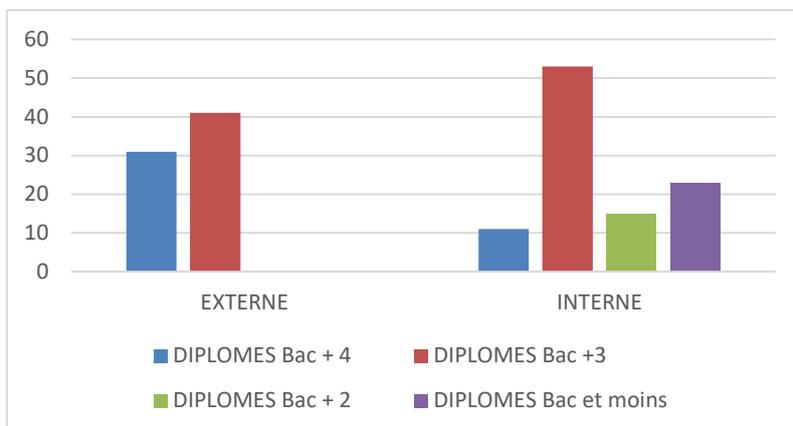
	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuils	Présents	Seuils	ADMIS
CONCOURS INTERNE	92	75	21	44/80	20	113.75/180	7
CONCOURS EXTERNE	66	31	18	59.50/140	17	120/240	8

### Session 2022

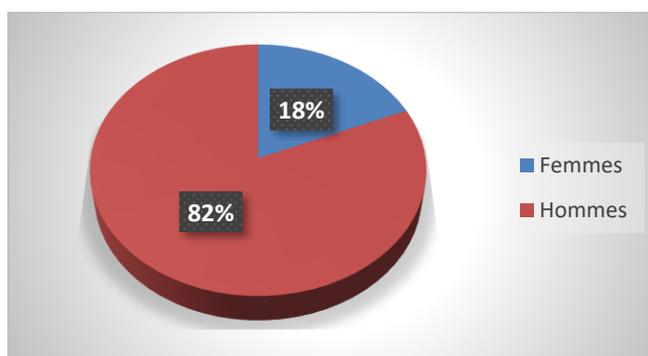
	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuils	Présents	Seuils	ADMIS
CONCOURS INTERNE	108	79	14	46/80	13	119.78/180	5
CONCOURS EXTERNE	82	33	9	69/140	8	129.32/240	5

## Le profil des candidats admis à concourir :

### Les diplômes des candidats :



### Répartition hommes/femmes :



### L'âge moyen :

FEMMES		HOMMES	
Externe	30 ans	Externe	32 ans
Interne	43 ans	Interne	43 ans

### Origines géographiques :

	Calvados	Autres départements Grand Ouest	Autres
Concours Externe	9	44	19
Concours Interne	5	61	32

### Préparation au concours

15 candidats du concours interne déclarent avoir suivi la préparation du CNFPT et 5 du concours externe.

## L'admissibilité :

Les épreuves écrites d'admissibilité sont encadrées par le décret 93-555 du 26 mars 1993 qui prévoit :

- Pour le concours externe, deux épreuves écrites d'admissibilité :  
1°) épreuve consistant en la réponse à six questions portant sur les éléments essentiels dans chacun des domaines suivants :

Les techniques et méthodes de l'entraînement sportif ;  
L'enseignement des activités physiques et sportives ;  
La sociologie des pratiques sportives ;  
La gestion financière appliquée aux services des sports ;  
La conception et l'entretien des équipements sportifs et de loisirs ;  
Les sciences biologiques et les sciences humaines.

(Coefficient 3)

2°) Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude des candidats à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives. (Coefficient 4)

- Pour le concours interne, une seule épreuve écrite d'admissibilité :

1°) Rédaction, à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale dans le domaine des activités physiques et sportives, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

## Le niveau des candidats

	Moyennes	Notes + élevées	Notes + basses
<b>CONCOURS EXTERNE</b>			
Réponse à 6 questions	6.57	11.50	0.50
Rédaction d'une note	8.68	18	5
<b>CONCOURS INTERNE</b>			
Rédaction du rapport	8.15	15.50	0.75

Les correcteurs ont remarqué :

**Concours externe :** (6 questions) : les questions posées portaient sur les différents domaines : le plus souvent, les candidats ont des connaissances sur une voire deux thématiques mais pas sur l'ensemble. Dans la structuration des devoirs, les plans ne sont pas toujours très cohérents.

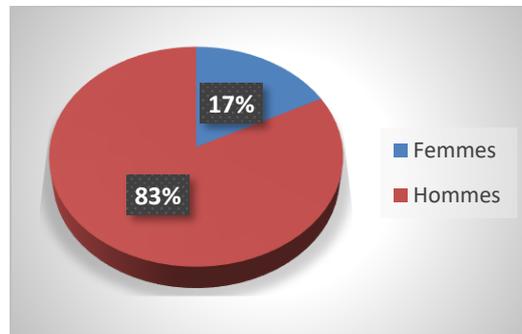
Pour l'épreuve de note : Les bonnes copies émanaient de candidats qui maîtrisaient parfaitement la méthodologie du rapport et de la conduite de projet et qui s'étaient exercés.

Sans quoi, ils ont semblé avoir des difficultés à gérer leur temps, assimiler les informations essentielles des documents et les restituer de manière convaincante dans un plan qui valorise les enjeux du dossier.

Il leur fallait aussi être en mesure de gérer les fondamentaux de la langue pour se faire comprendre ainsi que le lexique adéquat pour reformuler les idées importantes et respecter le niveau de langue exigé.

**Concours interne :** certains candidats méconnaissent les règles essentielles du rapport d'où une gestion du temps compliquée qui a amené les candidats à négliger la 2<sup>ème</sup> partie de l'épreuve (les propositions). Celles-ci étant le plus souvent banales et peu argumentées. Manque de recul sur l'analyse et les enjeux du sujet.

### Répartition hommes/femmes :



### L'âge moyen :

	<b>FEMMES</b>		<b>HOMMES</b>
Externe	41 ans	Externe	34,5 ans
Interne	42 ans	Interne	39 ans

### L'admission :

#### Des épreuves sportives :

Course de 600 mètres pour les femmes, 1 000 mètres pour les hommes  
Natation : 50 mètres

Les candidats blessés au moment des épreuves physiques et les candidates enceintes sont dispensés, à leur demande, de ces épreuves. Ils devront être en possession d'un certificat médical établissant leur état. Les candidats bénéficiant de cette dispense sont crédités d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent.

6 Candidats ont présenté un certificat médical. (4 internes – 2 externes)

Le CDG a fait appel aux ligues régionales de natation et d'athlétisme pour les chronométrages.

### Une épreuve d'entretien :

Coefficient 4 pour les 2 épreuves

#### Concours Externe :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances en matière d'activités physiques et sportives, sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et à l'encadrement.

## Concours Interne :

Un entretien débutant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un conseiller territorial des activités physiques et sportives.

	<b>Moyennes</b>	<b>Notes + élevées</b>	<b>Notes + basses</b>
<b>CONCOURS EXTERNE</b>			
Epreuves sportives			
F	15	15	15
H	12.37	17.75	6.50
Entretien avec le jury	11.12	17	6
<b>CONCOURS INTERNE</b>			
Epreuves sportives			
F	19	20	18.5
H	11.75	16	9.25
Entretien avec le jury	11	19	6

6 candidats ont été dispensés des épreuves sportives sur présentation d'un certificat médical et sont crédités d'une note égale à la moyenne des notes obtenues par l'ensemble des candidats au concours auquel ils participent. (15.78 pour les internes H et 12.82 pour les externes H)

## Remarques du jury suite aux épreuves d'admission :

Le temps de présentation est en général bien maîtrisé ; la présentation est construite et le plan annoncé est suivi. 2 candidats ont dû être arrêtés lors de cette présentation.

Pour le concours externe, la fiche individuelle de renseignement est intéressante et permet de jalonner le questionnement de la 2<sup>ème</sup> partie d'entretien.

Pour les 2 concours :

Le niveau est très hétérogène, (notes de 6 à 19). Des connaissances fragiles sur le métier et les attendus de celui-ci, en matière d'encadrement, d'appréhension des enjeux, de difficultés à se projeter en dehors des missions occupées. Des connaissances de l'environnement territorial parfois insuffisantes pour un futur agent de catégorie A.

Pour les épreuves sportives, le jury regrette l'iniquité pour les candidats qui se présentent avec des performances moyennes alors que certains obtiennent des dispenses et se trouvent crédités de la moyenne des candidats présents.

Le jury a procédé au basculement d'un poste du concours externe vers le concours interne comme le permet l'article 4 – 3<sup>ème</sup> alinéa du décret 92-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 portant statut particulier des CTAPS.

## Les lauréats :

### Les diplômés des lauréats :

Tous les lauréats du concours externe sont titulaires au moins d'une maîtrise,  
Pour les lauréats du concours interne, 2 sont titulaires d'une maîtrise, 2 d'une licence et 1 d'un BTS.

### **L'âge des lauréats :**

La moyenne d'âge des lauréats externes est de 33 ans et les internes un peu plus de 39 ans.

### **Répartition hommes/femmes :**

Une seule femme lauréate au concours interne

### **Origines géographiques :**

	<b>Calvados</b>	<b>Autres départements Grand Ouest</b>	<b>Autres</b>
<b>Concours Externe</b>		3	2
<b>Concours Interne</b>	1	4	-

### **Préparation au concours**

3 candidats du concours interne ont suivi la préparation du CNFPT et 1 du concours externe.

Le président du Jury

Nicolas PUBREUIL

